

CWS/13/14

Original : anglais

Date : 22 octobre 2025

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Treizième session**

**Genève, 10 – 14 novembre 2025**

Rapport de l’Équipe d’experts chargée de l’échange de données sur la propriété intellectuelle sur la tâche n° 67

*Document établi par les coresponsables de l’Équipe d’experts chargée de l’échange de données sur la propriété intellectuelle*

## Résumé

1. L’Équipe d’experts chargée de l’échange de données sur la propriété intellectuelle présente un rapport sur l’état d’avancement des travaux relatifs à la tâche n° 67, décrivant les activités réalisées depuis la dernière session du Comité des normes de l’OMPI (CWS). Une enquête a été menée sur les pratiques existantes et les difficultés liées à l’échange de données relatives à la propriété intellectuelle entre les offices, et l’équipe d’experts s’est attelée à l’analyse des résultats. L’équipe d’experts présente également un projet de nouvelle norme en cours d’élaboration sur l’échange de données relatives à la propriété intellectuelle.

## Rappel

1. À la onzième session du CWS, les délégations du Japon et de l’Arabie saoudite ont présenté des propositions distinctes portant sur la résolution des problèmes qu’elles avaient rencontrés lors de leurs échanges de données de propriété intellectuelle avec d’autres offices. Afin de trouver des solutions, les deux délégations ont proposé d’ajouter respectivement deux nouvelles tâches distinctes au programme de travail du CWS. La délégation du Japon a proposé de créer un cadre qui fixe des lignes directrices pour les politiques d’échange de données relatives à la propriété intellectuelle, notamment l’autorisation de leur utilisation par un tiers, la fourniture de données de qualité à la source et une structure et un format de données adaptés à l’échange, en utilisant de préférence les normes de l’OMPI (voir le document CWS/11/16). La délégation de l’Arabie saoudite a proposé de créer, sous la supervision de l’OMPI, une plateforme mondiale d’échange de données, destinée à harmoniser et à normaliser les données de propriété intellectuelle provenant de sources disparates (voir le document CWS/11/25).
2. À la même session, le CWS a noté que les deux propositions étaient liées et ont suggéré que les deux auteurs collaborent à l’élaboration et à la présentation d’une proposition de synthèse contenant des objectifs plus concrets et réalisables à sa douzième session (voir le paragraphe 175 du document CWS/11/28).
3. À sa douzième session, après avoir examiné le descriptif du projet élaboré par l’Office des brevets du Japon (JPO) et l’Autorité saoudienne pour la propriété intellectuelle (SAIP) aux fins de l’inclusion d’une nouvelle tâche, le CWS a approuvé la création de la tâche n° 67, dont la description est ainsi libellée :

*“Analyser les pratiques existantes et les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle, en vue d’explorer des solutions et d’améliorer l’échange de données mondiales relatives à la propriété intellectuelle*”.

Afin de mener à bien cette tâche, le CWS a créé l’Équipe d’experts chargée de l’échange de données sur la propriété intellectuelle et a désigné le JPO, la SAIP et le Bureau international comme coresponsables de cette équipe d’experts (voir les paragraphes 146 et 147 du document CWS/12/29).

1. Comme suite à cette décision, le Secrétariat a diffusé la circulaire C.CWS.188 le 21 octobre 2024 afin d’inviter les offices à désigner des experts pour faire partie de l’Équipe d’experts chargée de l’échange de données sur la propriété intellectuelle. Au moment de l’établissement du présent document, l’équipe d’experts est composée d’experts de 29 offices de propriété intellectuelle.

## État d’avancement de la tâche n° 67

### Objectif

La tâche n° 67 énonce explicitement que l’un de ses objectifs est de renforcer l’efficacité de l’échange mondial de données sur la propriété intellectuelle.

### Évaluation des progrès accomplis

1. Depuis la dernière session du CWS, l’Équipe d’experts chargée de l’échange de données sur la propriété intellectuelle a tenu cinq réunions en ligne, l’une en 2024 et quatre en 2025, afin d’analyser les pratiques et les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle, l’objectif étant de recenser des solutions efficaces pour améliorer l’échange mondial de données relatives à la propriété intellectuelle. À sa première réunion tenue en novembre 2024, l’équipe d’experts a approuvé le programme de travail ci‑après, qui comprend les principales mesures à prendre en 2025 :

* recueillir davantage d’informations sur les pratiques en matière d’échange de données, les difficultés rencontrées et les pistes de solutions au sein des offices de l’équipe d’experts;
* analyser les pratiques et les difficultés recensées; et
* élaborer des pistes de solutions pour améliorer l’échange mondial de données sur la propriété intellectuelle.

1. En ce qui concerne la première mesure, une enquête sur les “pratiques et les difficultés rencontrées en matière d’échange de données sur la propriété intellectuelle” a été menée au sein de l’équipe d’experts. Vingt membres de l’équipe d’experts ont participé à l’enquête, notamment les offices des États membres suivants : Arabie saoudite (SA), Australie (AU), Brésil (BR), Canada (CA), Chine (CN), Croatie (HR), États‑Unis d’Amérique (US), Fédération de Russie (RU), Ghana (GH), Honduras (HN), Japon (JP), Mexique (MX), Pérou (PE), Pologne (PL), République de Corée (KR), Royaume‑Uni (GB), Ukraine (UA) et Uruguay (UY); et les offices régionaux suivants : Organisation européenne des brevets (EP) et Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EM).
2. Lors de la réunion de l’équipe d’experts tenue en avril 2025, plusieurs participants ont proposé de procéder à l’analyse des difficultés rencontrées avant d’élaborer des lignes directrices et des solutions techniques. Ils ont mis l’accent sur l’importance d’une analyse détaillée pour mieux comprendre les problèmes signalés. En réponse à cette demande, les coresponsables de l’équipe d’experts ont encouragé les membres de l’équipe d’experts à participer à l’analyse.
3. En juin 2025, une réunion informelle a été organisée entre le Bureau international, l’Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA), l’Office européen des brevets (OEB), le JPO, le Ministère de la propriété intellectuelle (MOIP) – ancien Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et la SAIP afin d’examiner les résultats de cette enquête. Le débat a porté sur les résultats de l’enquête et a souligné la nécessité d’établir un cadre d’échange de données conforme aux lignes directrices de l’IP5. L’analyse de l’enquête a été présentée lors de la réunion suivante de l’équipe d’experts et publiée sur l’espace wiki de l’équipe d’experts. Un résumé détaillé de l’enquête figure dans l’annexe du présent document. Il convient de noter que le bureau du droit d’auteur de la Jordanie a publié un commentaire, mais celui‑ci n’a pas été repris dans le résumé car il ne répondait pas au questionnaire de l’enquête.
4. Lors de la réunion de l’équipe d’experts tenue en juin 2025, le JPO a présenté une proposition visant à élaborer une nouvelle norme de l’OMPI sur l’échange et l’utilisation des données relatives à la propriété intellectuelle, sur la base de la [politique en matière d’échange de données de l’IP5](https://link.epo.org/ip5/IP5_patent_information_policy_june2013.pdf). Un large consensus s’est dégagé parmi les membres de l’équipe d’experts concernant la poursuite de la rédaction de la nouvelle norme sur la base de la politique de l’IP5, en incorporant des éléments supplémentaires si nécessaire.
5. Une fois le consensus atteint par l’équipe d’experts, les coresponsables de l’équipe d’experts ont élaboré, en coopération avec l’OEB, un projet de document de travail de la nouvelle norme sur l’échange de données en matière de propriété intellectuelle. Un projet de document de travail de cette norme a été soumis au CWS pour examen et commentaires en tant qu’annexe au document CWS/13/27.

## Difficultés rencontrées

1. L’Équipe d’experts chargée de l’échange de données sur la propriété intellectuelle fait état des difficultés et des dépendances suivantes :

* participation active et contribution limitées des offices de propriété intellectuelle;
* nécessité d’analyser plus en détail les pratiques, les difficultés et les suggestions liées à l’échange mondial de données en matière de propriété intellectuelle afin de finaliser un projet de norme; et
* nécessité d’étudier des solutions potentielles pour améliorer l’échange mondial de données en matière de propriété intellectuelle.

## Programme de travail

1. Les coresponsables de l’équipe d’experts prévoient de présenter une proposition finale concernant la nouvelle norme relative au cadre d’échange de données en matière de propriété intellectuelle et son utilisation, pour examen et adoption à la quatorzième session du CWS. À cet égard, les coresponsables de l’équipe d’experts proposent de mener une nouvelle enquête afin de recueillir les pratiques et les propositions des offices de propriété intellectuelle pour faciliter l’échange de données en matière de propriété intellectuelle. Par conséquent, les activités suivantes sont considérées comme prioritaires pour l’année à venir :

* les coresponsables de l’équipe d’experts élaboreront un projet de questionnaire sur la base de la décision prise à la treizième session du CWS pour autant que le comité approuve la réalisation d’une enquête (décembre 2025 – janvier 2026);
* l’équipe d’experts examinera et approuvera le projet de questionnaire (février 2026);
* le Secrétariat réalisera l’enquête et recueillera les réponses (mars – avril 2026);
* l’équipe d’experts compilera et analysera les résultats de l’enquête (mai 2026);
* l’équipe d’experts améliorera davantage le projet de norme en tenant compte des résultats de l’enquête (juin – août 2026);
* l’équipe d’experts présentera l’analyse de l’enquête à la quatorzième session du CWS (novembre 2026); et
* l’équipe d’experts présentera la proposition finale pour examen et adoption à la quatorzième session du CWS (novembre 2026).

1. *Le CWS est invité*
   1. *à prendre note du contenu du présent document et de son annexe,*
   2. *à prendre note des difficultés rencontrées par l’Équipe d’experts chargée de l’échange de données sur la propriété intellectuelle et de son programme de travail, indiqués aux paragraphes 12 et 13, et*
   3. *à examiner et à approuver la proposition d’enquête, comme indiqué au paragraphe 13 ci‑dessus.*

[L’annexe suit]